

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

Au titre de l'année 2024, certains indicateurs ne sont pas calculables, rendant impossible le calcul de la note globale de l'Index.



Augmentation des salariées au retour des congés maternité

Non calculable**

35 / 35

Ecart des répartitions des augmentations individuelles

10 / 10

Ecart des rémunérations

Non calculable*

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



* Effectif total des salariés retenus pour le calcul de l'indicateur inférieur à 40% de l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs.

** Absence d'augmentation salariale pendant la durée des congés maternité